

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 1838

**Artikel:** La Bourse et l'État : quelle est la contrepartie de la garantie d'État accordée aux banques?  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013950>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La Bourse et l'Etat

### *Quelle est la contrepartie de la garantie d'Etat accordée aux banques?*

André Gavillet (21 septembre 2009)

A l'heure de grande écoute, avant le *Journal* de 13h, France Inter nous renseigne sur l'évolution de la Bourse comme elle le fait pour les prévisions de la météo. Pourtant, l'auditeur moyen ne consulte pas les cours pour savoir s'il doit prendre un parapluie avant de sortir. Mais, par cette programmation, on donne à la Bourse une importance apparente de première nécessité.

Si, nonobstant, on s'intéresse aux variations des indices boursiers, on ne peut qu'être frappé par le caractère codé de ce jeu. Un rien, une déclaration anodine du président de la Fed ou de la BCE, une statistique américaine, le baromètre du moral des entrepreneurs, tout est bon pour expliquer une tendance haussière ou baissière, comme si dans ce monde-là tout influençait tout, systématiquement. Plusieurs jours de bonne tenue sont suivis, selon le code, d'une baisse légère qui correspond à une prise de bénéfice. Les bons résultats d'une société sont souvent, paradoxalement, accueillis par une baisse de ses actions, car les pronostiqueurs avaient anticipé un exercice encore meilleur.

Certes, tout n'est pas codé. Tout ne se joue pas à la Bourse, mais ce qui frappe, c'est le volume brassé chaque jour, sans rapport par son ampleur avec la fonction première des banques qui est de mettre à disposition du développement les capitaux qu'elles ont rassemblés.

Et surtout la tenue, la bonne tenue de l'action dicte souvent la stratégie de l'entreprise au lieu d'en être simplement le reflet. De Gaulle disait que la politique de la France ne se faisait pas à la corbeille. Mais à cette corbeille se fait une partie de la politique des entreprises.

#### **Court terme**

Le rythme de l'économie réelle est lent. Il demeure à l'échelle temporelle humaine: le temps de la recherche, le temps du projet, le temps de l'exécution, le temps de la commercialisation. La Bourse joue avec le temps, comme un record à battre. Les premiers télégraphes rendirent possibles des coups boursiers. Balzac, déjà, en fit une transcription romanesque. Aujourd'hui les ordinateurs les plus puissants «gagnent» encore du temps. Le même objet peut, instantanément, donner lieu à de multiples transactions. Il y a déconnexion du réel. Cette déréalisation facilite les coups spéculatifs. D'où la nécessité de remettre un peu de plomb, de viscosité, de sable (toutes ces images ont été utilisées) dans les rouages.

#### **Taxes**

Des correctifs ont été proposés. Trois pistes devraient pouvoir être explorées.

La première concerne l'activité des banques. Elle est soumise à la loi, elle fait l'objet de contrôles, elle doit obéir à des exigences, par exemple sur les fonds propres. Rien n'empêcherait qu'une de ces

exigences légales soit l'interdiction de se livrer à des opérations de *trading*, de spéculation, sans rapport avec la gestion de la trésorerie de l'établissement. La crise financière a révélé que les banques jouissaient de fait d'une garantie d'Etat. Cette garantie a un prix: une surveillance accrue et un cahier revu et augmenté des obligations à respecter.

Deuxième piste, le contrôle des matières premières. On voit se multiplier, souvent organisés par des grandes banques, des fonds dont le but est de participer spéculativement au commerce des matières premières et produits de base, tirés du sol et du sous-sol, utilisables et consommables après transformation, cotés dans une ou plusieurs bourses *ad hoc*. Cette activité devrait être soumise à contrôle et au respect d'un code de conduite.

Troisième piste. L'introduction d'une taxe, soit sur les transactions financières, taxe Tobin, soit – ce qui est techniquement plus simple – sur la vente d'actions. La taxe est prélevée de la même manière que la banque prélève une commission. En ce domaine, les places boursières et les banques sont suffisamment organisées et surveillées pour que cette mesure puisse être appliquée efficacement.

Une condition première est toutefois posée: que s'affirme une volonté politique à l'échelle nationale et internationale. Pour l'instant, elle balbutie.